

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2014

---

PLFR POUR 2014 - (N° 2024)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 399

présenté par  
Mme Rabault, M. Bloche et Mme Martinel

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Après l'État législatif annexé B, il est inséré un État législatif annexé D ainsi rédigé :

État D. – Répartition des crédits pour 2014 ouverts et annulés, par mission et programmes, au titre des comptes de concours financiers :

«

<b>INTITULÉS DU COMPTE – MISSION et du programme</b>	<b>NUMERO du programme</b>	<b>Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes (en euros)</b>	<b>Crédits de paiement supplémentaires ouverts (en euros)</b>	<b>Autorisations d'engagement supplémentaires annulées (en euros)</b>	<b>Crédits de paiement supplémentaires annulés (en euros)</b>
AVANCES A L'AUDIOVISUEL PUBLIC					
France Télévisions	<b>841</b>	2 348 300	2 348 300	0	0
ARTE France	<b>842</b>	0	0	0	0
Radio France	<b>843</b>	0	0	1 531 500	1 531 500
Contribution au financement de l'action audiovisuelle extérieure	<b>844</b>	0	0	612 600	612 600
Institut national de l'audiovisuel	<b>845</b>	0	0	204 200	204 200
<b>TOTAUX</b>		<b>2 348 300</b>	<b>2 348 300</b>	<b>2 348 300</b>	<b>2 348 300</b>

».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à reporter sur France Télévisions l'effort de 612 600 euros demandé à Arte, qui est le seul groupe à avoir plus que respecté son contrat d'objectifs et de moyens tout en développant sa grille de programmes et en gagnant de nouveau des points d'audience, avec des moyens qui demeurent très mesurés.